



La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.

La permanence du week-end du 13 au 15 Février 2026 est assurée par :

M. CONTEL Jacques au 06.68.44.06.97

## A TOUS LES CLUBS

### RAPPEL CONCERNANT LES FEUILLES DE MATCH

Les FMI ou feuilles de match « papier » doivent obligatoirement être transmises au plus tard le **dimanche à 20 heures** (sous peine d'amende) Il est demandé aux clubs de se référer à l'article 33 des règlements sportifs du District

Nous vous rappelons qu'avec la nouvelle FMI les clubs ne remontent que les matchs pour lesquels ils jouent à domicile.

Pour la préparation c'est uniquement via le site <https://fmi.fff.fr> accessible depuis un ordinateur ou bien une tablette.

### COORDONNEES

**Vous trouverez les coordonnées des arbitres, des délégués et des présidents/ correspondants des clubs sur le site internet du District :**

- rubrique Documents / Documents divers / Coordonnées Délégués
- rubrique Documents / Arbitrage / Coordonnées Arbitres
- rubrique Clubs / Coordonnées des Clubs

### CORRESPONDANCE

Pour toute correspondance par mail, les clubs sont priés d'écrire **UNIQUEMENT** sur la boîte mail :  
**district@ain.fff.fr**



# COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

## Réunion du 11 Février 2026

Présents : Grégory BESSET, Hamid TOUZANI, Denis BLANC, Vincent BERTILLOT, Romain COGNARD, Jean Noel TARTARIN

Excusés : Olivier GUICHERD, Abdeslam MOUSSATEN

Absent : Anthony TARTARIN

Visio : Guillaume STRIPPOLI

La CDA enregistre la démission de son secrétaire et désignateur jeunes Baptiste PIQUET. Bien que nous l'acceptions et en comprenions les raisons, nous regrettons cette décision, la CDA remercie cependant très chaleureusement Baptiste pour tout le travail effectué ces dernières années au sein du district et son engagement sans faille pour l'arbitrage. Nous lui souhaitons une bonne continuation dans ses fonctions au sein de son club.

A partir de ce jour, Denis BLANC devient donc le nouveau secrétaire de la CDA et Hamid TOUZANI le désignateur des catégories jeunes. Merci d'en prendre bonne note pour toute communication.

La CDA demande aux clubs et aux arbitres de suivre la voie officielle lorsqu'ils ont une demande ou une communication à effectuer : contacter en priorité le district par la messagerie officielle du club ou le président de la CDA (gbesset@ain.fff.fr).

Nous rappelons qu'Alexis CURT n'est pas membre de la CDA mais salarié du district et Conseiller Technique en Arbitrage, il ne doit être joint que pour les questions relevant du champ de ses attributions, et non pour tout ce qui concerne les désignations, les observations ou quelconque décision de la CDA.

La CDA demande une énième fois aux clubs de bien penser à prévenir les arbitres par téléphone en cas de forfait, report, ou toute modification de lieu ou d'horaire des matchs !

La CDA rappelle que jusqu'en ¼ de finale des Coupe Faivre et Tremblay il n'y qu'un seul arbitre central désigné et aucun en Coupe Morandas. Si des clubs souhaitent (à leur charge) des arbitres supplémentaires ils peuvent en faire la demande auprès de la CDA.

### Courriers des arbitres :

Patrice MASIA, rapport concernant des incidents sur le match Ambérieu 2/Guéreins 2 en senior D3 le dimanche 8 février, et demande de récusation, au vu du caractère exceptionnel de la situation, la CDA accède à cette demande,

Sébastien STERNON, Loïc GALLIOT, courriers annonçant que de jeunes arbitres stagiaires les ont bien accompagnés sur leur dernier match

Izzet ALTAN, demande concernant le document collaboratif réalisé lors de la formation de mi-saison, réponse faite,

David GAILLARD, certificat médical jusqu'au 31 mars,

Samba CISSOKHO, demande concernant un match classé sensible, la CDA précise que les classements de matchs sensibles ou à risque sont effectués par la commission de prévention en fonction de divers critères (antécédents entre les clubs, match à enjeu, demande de certains clubs, etc...),

Alexandre LEBEAUX, courrier pour annoncer une disponibilité exceptionnelle le samedi 14 février,

Loriano MOLLICONE, certificat médical jusqu'au 7 mai,

Patrick CHERCHARI, échange concernant des absences à des formations et à un match et des manquements dans les obligations arbitrales,

Vincent MURAT, échange concernant le match Centre Dombes/Ambérieu en senior D2 du dimanche 8 février, la CDA demande aux clubs de veiller à mettre à disposition une tablette par match lorsque deux

matchs se succèdent et rappelle qu'il est du devoir des clubs d'assurer le meilleur accueil et la meilleure réception possible aux arbitres,

Franck NOEL, Erdogan KILINC, demande concernant une absence de désignation, la CDA rappelle que lorsqu'elle a à sa disposition plus d'arbitres que de matchs disponibles elle laisse des arbitres au repos (en premier lieu les arbitres D4 n'ayant pas réussi les tests physiques et qui sont considérés selon le règlement de la CDA comme « réservistes » et donc sollicités en fonction des besoins),

Mickaël EVIEUX, annonçant une indisponibilité,

Kévin BONNOT, annonçant une indisponibilité tardive pour le 8 février, vérification faite Kévin n'était pas désigné ce jour-là, merci aux arbitres d'être plus attentif à leurs désignations,

Florian RHODET, Raphaël BOUILLON, annonçant une disponibilité suite à un match remis,

Abdou Mbae NASSERDINE, demande concernant un match reporté,

Maxence RICHIR, Alexia GARNIER, annonçant leur disponibilité,

Mostafa NEFSI, annonçant une indisponibilité tardive pour des raisons professionnelles, justificatif bien reçu,

Gabriel GIMENEZ, annonçant des indisponibilités en raison d'exams, la CDA rappelle que tout indisponibilité après une désignation doit être justifiée, sous peine de sanction,

Christopher GARCIA, échanges concernant une sanction à la suite d'une absence à une formation, la CDA demande aux arbitres d'être vigilant sur leur adresse mail (vérifier les spams par exemple et signaler tout changement d'adresse mail au district), un oubli ou une étourderie ne peuvent être des raisons valables pour justifier une absence aux formations obligatoires. Par ailleurs, une lecture assidue du PV du district permet bien souvent d'éviter ce genre de mésaventures, tous les renseignements utiles aux arbitres y étant consignés chaque semaine,

Alexia GARNIER, courrier de remerciements aux deux clubs pour leur bon comportement lors du match Bresse Foot 01/Replonges en senior D2 du dimanche 8 février et en particulier pour la qualité de l'accueil du club de Bresse Foot 01,

Jean Noël TARTARIN, certificat médical jusqu'au 31 mars,

Adrien LARGERON, courrier pour signaler une modification de ses disponibilités, la CDA rappelle que les désignations sont faites environ 10 jours en amont des matchs et qu'il faut en priorité prévenir son désignateur pour toute modification de disponibilité,

#### Courriers des clubs :

FC Priay, demande concernant les formations d'arbitres assistants semi officiel, la CDA précise qu'il n'y a plus de formations prévues pour cette saison mais qu'en fonction des besoins et des candidats à recevoir une formation, nous définirons un planning sur la fin de saison et le début de la saison prochaine,

FC Serrières Villebois, courrier concernant une sanction infligée à un arbitre du club,

FC Artemare Valromey, échange concernant le changement de lieu du match Artemare/St Maurice de Gourdans en senior D3 du dimanche 8 février,

#### Carnet

La CDA présente ses sincères condoléances à notre collègue Patrick CHERCHARI pour le décès de sa maman.

#### Calendrier

La CDA annonce que la rentrée des arbitres 2026 se déroulera le samedi 5 septembre (lieu à définir), nous prévenons suffisamment tôt les arbitres pour que chacun prenne ses dispositions : présence obligatoire pour tous les arbitres

Les arbitres de notre district officieront sur le championnat de France des pompiers les 21 et 22 février et sur le festival Pitch U13 le 28 mars.

#### Prochaine réunion : mardi 25 février à 18H

Le président de la CDA

Grégory BESSET

## FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE – SESSION JANVIER

La Commission Départementale en arbitrage félicite l'ensemble des candidats ayant participé à la formation initiale en arbitrage sur le début d'année 2026 et pour la réussite aux examens.

Vous retrouverez les coordonnées de ceux-ci dans le tableau suivant pour leurs prochaines désignations sur des matchs officiels.

NOM	PRENOM	NE LE	MAIL	CLUB REPRESENTE
ABAMYAN	Gagik	06/07/2009	gabamyan@gmail.com	FC BRESSANS
BARREAU	Nolan	21/08/2012	sandie.donin@gmail.com	O. SUD REVERMONT 01
CHAGNARD	Cédric	30/01/1986	cedricchagnard@gmail.com	
COLLARD	Yohan	14/11/1981	yohan.c01.yc@gmail.com	FC VEYLE SAONE
D'ACUNTO	Matteo	17/01/2011	phanny100@yahoo.fr	FOOT TROIS RIVIERES
FAOUZI EL GARRAI	Abd Essamad	21/04/2011	<a href="mailto:waldaoima@gmail.com">waldaoima@gmail.com</a>	JASSANS FRANS
GALLET	Clara	30/11/2012	natou69100@yahoo.fr	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
GUEDES	Jules	24/03/2010	julesgueudes2010@gmail.com gueedes.btp@gmail.com	ESB FOOTBALL MARBOZ
HAOUES	Ammara	27/02/1999	<a href="mailto:haoues.ammara@outlook.fr">haoues.ammara@outlook.fr</a>	S. C. PORTES DE L'AIN
HASANI	Ensar	18/05/2009	dadija61@outlook.fr	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
JACQUET	Yael	20/03/2009	jacquetyael@gmail.com anthony.jacquet@live.fr	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
KADEM MENDES	Mael Cristiano	18/01/2007	melaniemendes@hotmail.fr	F.C. MAS RILLIER
LE GALLUDEC	Melvil	16/09/2012	melodie_leconte@hotmail.fr	CENTRE DOMBES FOOTBALL
MICALLEF	Lenny	07/02/2011	nadegegallerey81@gmail.com	FC VEYLE SAONE
OCAL	Burhan	27/10/2006	brh.oc0166@gmail.com	ASSOCIATION CENTRE CULTUREL FRANCO TURC
VALENTIN	Nathan	22/11/2011	lucie-pitchounette@live.fr	FC VEYLE SAONE
VALLET	Kylian	11/08/2009	chrystele.saugeay@yahoo.fr	FOOT TROIS RIVIERES

## INFORMATIONS RENOUVELLEMENT DOSSIER MEDICAL 2025/2026

Comme communiqué lors des formations initiales en arbitrage effectuées en Octobre/Novembre 2025 et Janvier/Février 2026 pour les arbitrés formés durant celles-ci, l'ensemble des arbitres qui ont bien pris leur licence d'arbitre cette saison 2025/2026 et qui renouvelleront leur licence d'arbitres et par conséquent le dossier médical que les arbitres recevront par mail sur le mois de Mars 2026 pour la saison 2025/2026. (Car le dossier pourrait être différent par rapport à la saison dernière)

Ils devront effectuer les démarches suivantes pour les examens complémentaires :

- **Mineur (moins de 18 ans au 01/07/2026)**

- Dispose d'une licence joueur en cours (sur 2026/2027) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 7/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (si une réponse « Oui » à la page 7 = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes)

- Ne dispose pas de licence joueur (sur 2026/2027) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (la page 4 pouvant être remplacée par la page 7 si la page 4 a été remplie dans les 3 dernières saisons par le médecin)
- **Majeur (plus de 18 ans au 01/07/2026)**
  - Entre 18 ans et 34 ans = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 6/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (si une réponse « Oui » à la page 6 ou dernière visite en page 4 chez le médecin datant de 3 ans ou plus = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans ou jusqu'à vos 34 ans inclus et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement)
  - 35 ans et plus au 01/07/2026 = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (la page 4 doit être remplie obligatoirement par le médecin traitant) + Joindre : Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement), Bilan cardiologique d'un cardiologue valable 5 ans suivant facteurs de risques (suite aux résultats du bilan biologique prise de sang, ECG, ... effectué avant la consultation chez le cardiologue) qui déterminera si besoin d'un Test d'effort (attention au délai qui peut être légèrement long)

Nous vous rappelons que le dossier médical est a renvoyé au district de l'Ain après le 01/07 **avec date de visite médical après le 01/04/2026** et avant le 31/08 afin de couvrir votre club.

Pour les autres arbitres, non formés en Octobre/Novembre 2025 et Janvier/Février 2026, vous devrez suivre les procédures habituelles.

Rappel : - Echocardiographie cardiaque valable à vie pour tous

- Bilan cardiologique du cardiologue pour donner suite au bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire (prise de sang, cholestérol, glycémie, ECG, ...) demandé à partir de 35 ans et valable 5 ans. Suivant avis du cardiologue, possibilité de test effort à fournir.
- ECG demandé à partir de 18 ans et valable jusqu'à 34 ans ou pour une durée de 5 ans dans le bilan biologique à partir de 35 ans (sauf si présence facteur de risque).

Vous pouvez prendre RDV dès maintenant pour ne pas être pris par les délais d'attente, mais attention le DMA (Dossier Médical d'Arbitrage) ne doit pas être rempli / daté **avant le 01/04/2026**.

## COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

### **OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)**

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe E. Faivre, R. Tremblay, R. Morandas, P. Provost : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U20 : 2 délégués

U17 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

### **Rappel !**

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

La licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

### **Réunion du 10/02/2026**

Présents : MM. BOURDON, DELIANCE, GAUTHERON, GUTIERREZ.

Excusé : M. VERNAY.

OS OS OS OS

### Courriers :

- De M. Abdullah DEGIRMENCI, arbitre du District.
- De Mille Etangs par rapport au match de Coupe Emile FAIVRE contre Belley CS 1.

OS OS OS OS

### Dossier n° 82

#### **Match n° 53797229 : AS Anglefort 1 / AS Dortan 1 – Séniors D4 poule A – du 08/02/2026**

Courrier du club d'Anglefort annonçant le forfait de son équipe : 2<sup>ème</sup> forfait.

- AS Anglefort 1 : 0 but / -1 point
- AS Dortan 1 : 3 buts / 3 points

Le club d'Anglefort est redevable de la somme de 64 Euros au District.

### Additif dossier n° 81 paru au PV n° 27.

L'amende infligée au club de Mille Etangs pour le match n° 55213348 est annulée.

OS OS OS OS

### ENTENTES

#### **U17**

##### **. Attignat et Marboz (équipe 1)**

Club responsable : Attignat

Nom de l'entente : Ent. Attignat Marboz

Le président,  
DELIANCE Maurice

## **SPORTIVE SENIORS**

### Réunion du 10 Février 2026

#### Courriers Clubs :

**Mairie de VIRIEU le GRAND** : arrêté municipal pour terrain jusqu'au **15 mars 2026**.

**Chaneins ISN Fc** : arrêté municipal mairie de CHANEINS du **31 janvier au 28 février**.

Rencontre D4 poule C J12 **Chaneins Isn Fc 1 – Thoissey Esvs 2** reportée au **15 mars**.

**Fareins Saône Vallée** : modification arrêté municipal mairie de CHALEINS du **6 au 9 février**.

**Foot Trois Rivières** : arrêté municipal mairie de MONTMERLE du **5 au 9 février**.

**OI. Rives de l'Ain** : arrêté municipal mairie de PONCIN du **4 au 16 février**.

**Plaine Tonique Fc** : arrêté municipal mairie de MALAFRETAZ terrain du Moulin neuf du **6 au 9 février**.

-----rencontres D2 poule A et D3 poule A du **8 février au stade de l'Huppe à MONTREVEL**.

**St Laurent As** : arrêté municipal mairie de ST LAURENT sur SAÔNE pour **7 et 8 février**.

**OI. Sud Revermont01** : arrêté municipal mairie de MONTAGNAT pour **7 et 8 février**.

**OI. Rives de l'Ain** : arrêté municipal mairie de PONCIN du **4 au 16 février**.

#### Rencontres reprogrammées ce Week-end 15h00 :

D2 poule A J11 : **Hautecourt Rom. As 1 – Bord de Veyle Fc 1**

----- J12 : **Plaine de l'Ain Us 1 - Centre Dombes Foot 1**

----- : **Ambérieu Fc 1 – Bresse Foot01**

D3 poule A J12 : **Fareins Saône Vallée 1 – Valserhône Foot 2**

D3 poule B J12 : **Guéreins Genouillieux As 2 – Bourg Accft 1**

D4 poule A J10 : **Co Plateau 1 – Ambronay St J. Vx Es 1**

D4 poule A J11 : **Hautecourt Romanèche As 2 – Dortan Lavancia As à 12h30.**

D4 poule A J13 : **OI. Sud Revermont01 2 – Injoux Génissiat Fc 1**

D4 poule B J9 : **Côt. Meximieux Villieu 2 – Béon Cs 1**

D4 poule B J11 : **Centre Dombes Foot 2 – Priay Fc 1**

----- Châtillon La Palud Csj 1 – Montluel Fc 1

D4 poule C J11 : **St Laurent As 1 – Chaveyriat As 1**

-----J12 : **St Etienne Chalaronne As 1 – Grièges Pt Veyle As 1**

D4 poule D J11 : **Foissiat Etrez Es 2 – Attignat As 2**

D5 poule B J7 : **Oyonnax Asp 2 – Hautecourt Romanèche As 3 à 13h00.**

D5 poule D J8 : **Bord de Veyle Fc 3 – Grièges Pt Veyle As 2 samedi 14 février à 18H30.**

#### Si problème de terrain trouvé un repli ou inverser la rencontre (match aller).

**Centre Dombes Foot** : rencontre D4 poule B du 15 février au stade **C.R. MARTIN à VILLARS les D.**

**Foissiat Etrez Es** : rencontre D4 poule D du 15 février **au stade de l'Huppe à MONTREVEL (sy).**

**OI. Sud Revermont01** : rencontre D4 poule A du 15 février **au stade L. EVIEUX à CEYZERIAT.**

**Rappel** : pour modifications jour et horaire le document « modification de rencontre » doit parvenir au district validé par les 2 clubs le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre. Le club demandeur doit impérativement prévenir les officiels.

Attention nous avons beaucoup de demande de modifications de rencontre via Footclubs,

Pour toutes demandes, en dehors des jours et horaires officiels Article 31 des règlements du district, l'accord du club adverse est obligatoire et doit parvenir au district le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre.

**Si la réponse du club adverse n'est pas requise dans les 13 jours le statut de la demande passe automatiquement « Refusée » avec motif « Cette demande n'a pas été validée dans les délais ».**

Jacques CONTEL.

# COMMISSION SPORTIVE JEUNES

## Réunion du 10 Février 2026

### Courriers U15 :

**Veyziat Oyonnax Us** : engagement d'une équipe U15 pour phase 2.

**Hautecourt Romanèche As** : désidérata pour phase 2 (U15-U17).

**Viriat Cs** : désidérata pour phase 2 (U15-U17).

**OI. Rives de l'Ain** : souhait pour phase 2 U15.

**Belley Cs** : désidérata pour phase 2 (U15-U17).

**Plaine Revermont Foot** : souhait pour phase2 (U15-U17).

**Bresse Tonic Foot** : désidérata pour phase 2 (U17-U13).

**St Denis Ambutrix Fc** : désidérata pour phase2 (U15).

Côt. Luénaz Fc : engagement U17 équipe 2 pour phase 2

**Attignat As** : engagement U17 équipe Ent. Attignat-Marboz 1 pour phase 2.

### Début de la phase 2 le 1 mars2026.

Calendrier fin de semaine.

### Courriers U17 :

**Bresse Foot01** : rencontres phase 2 au stade de l'Arquebuse à PONT de VAUX.

### Début de la phase 2 le 28 février 2026.

Calendrier fin de semaine.

Jacques CONTEL.

**Poules U15 saison 2025/2026 phase2**

<u>D1</u>	<u>D2 poule B</u>	<u>D2 poule C</u>
Bourg Sud 1	Ain Sud 2	Centre Dombes Foot 1
Bresse Tonic Foot 1	Bressans Fc 1	Ent. Culoz Chautagne 1
Foot Trois Rivières 1	Bresse Foot01 1	Misérieux Trévoux As 2
Lagnieu Cs 1	Dombes Bresse Fc 1	OI. Sud Revermont01 1
Marboz Esb 1	Jassans Frans Foot 1	Thoissey Esvs 1
Oyonnax Pvfc 1	Mille Etangs Sc 1	Valserhône Foot 1

<u>D3 poule D</u>	<u>D3 poule E</u>	<u>D3 poule F</u>
Centre Dombes Foot 2	Arbent Marchon Us 1	Ambérieu Fc 1
Belley Cs 1	Ent. Bugey Vaux St Denis 1	Bresse Tonic Foot 2
Côt. Luénaz Fc 1	Lagnieu Cs 2	Foot Trois Rivières 2
Ent. Priay Chatillon Csj 1	OI. Sud Revermont 01 2	Plaine Revermont Foot 1
Lagnieu Cs 3	Oyonnax Pvfc 2	Valserhône Foot 2
Montréal As 2	Serrières Villebois Fc 1	Viriat Cs 1
<u>D3 poule G</u>	<u>D3 poule H</u>	
Veyle Saône Fc 2	Essor Bresse Saône 2	
Attignat As 1	Bourg Sud 2	
Bressans Fc 2	Côt. Meximieux Villieu 1	
Essor Bresse Saône 3	Veyle Saône Fc 3	
Jassans Frans Foot 2	Veyle Vx Jonc Fc 1	
St Martin Esr 1	Viriat Cs 2	

<u>D4 poule I</u>	<u>D4 poule J</u>	<u>D4 poule K</u>	<u>D4 poule L</u>
Oyonnax Pvfc 3	Co Plateau 1	Belley Cs 2	Le Mas Rillier Fc 1
Izernore Nurieux As 1	Bettant Js 1	Plaine de l'Ain Us 1	Centre Dombes Foot 3
Montréal As 3	Côt. Meximieu Villieu 2	Porte de l'Ain Sc 1	Jassans Frans Foot 3
Valserhône Foot 3	Ent. Chatillon Csj Priay 1	St Martin Esr 2	Mille Etangs Sc 2
Veyziat Us 1	OI. Rives de l'Ain 1	Tenay Us 1	Misérieux Trévoux As 3

<u>D4 poule M</u>	<u>D4 poule N</u>	<u>D4 poule O</u>
Montluel Fc 1	Bourg Accft 1	Dombes Bresse Fc 2
Attignat As 2	Essor Bresse Saône 4	Bresse Foot01 2
Ent. Des Bords de Veyle 1	Fbbp01 U16F	Ent. Bressans Br. Tonic 3
Fareins Saône Vallée 1	Hautecourt Rom; As 1	Essor Bresse Saône 5
Foot Trois Rivières 3	Marboz Esb 2	Thoissey Esvs 2
OI. St Denis les Bourg 1	Veyle Saône Fc 4	Veyle Saône Fc 5

**Poules U17 saison 2025/2026 phase 2**

D1	D2 B	D2 C	D2 D
Ain Sud 1	Belleys Cs 2	Ain Sud 2	Belleys Cs 1
Bourg Sud 1	Bourg Sud 2	Ambérieu Fc 1	Bressans Fc 1
Bresse Tonic Foot 1	Dombes Bresse Fc 1	Bourg Accft 1	Côt. Luénaz Fc 1
Essor Bresse Saône 1	Le Mas Rillier Fc 1	Centre Dombes Foot 1	Marboz Esb 1
Lagnieu Cs 1	Montréal La Cluse As 1	Jassans Frans Foot 1	Oyonnax Pvfc1
Misérieux Trévoux As 2	Ol. Sud Revermont01 1	Valserhône Foot1	Thoissey Esvs 1

**D3**

E	F	G
Ambronay St Jean Vx Es 1	Côt. Meximieux Villieu 1	Côt. Luénaz Fc 2
Arbent Marchon Us 1	Ent. Priay Chatillon 1	Jassans Frans Foot 2
Co Plateau 1	Lagnieu Cs 2	Mille Etangs Sc 1
Montréal La Cluse As 2	Ol. Sud Revermont01 2	Montluel Fc 1
Oyonnax Pvfc 2	Vaux St Denis Ent.Bugey 1	Plaine de l'Ain Us 1

**H**

**I**

**J**

Bresse Foot01 1	Bourg Accft 2	Bressans Fc 3
Bresse Nord Fc 1	Bressans Fc 2	Bresse Tonic Foot 2
Ent. Attignat Marboz 1	Dombes Bresse Fc 2	Essor Bresse Saône 2
Foot Trois Rivières 1	St Martin Esr 1	Hautecourt Rom. As 1
Plaine Revermont Foot 1	Thoissey Esvs 2	Viriat Cs 1
Veyle Saône Fc 1		

# **COMMISSION FOOT REDUIT**

**Téléphone : 04 74 22 87 86**

**Présents :** Patrick Teppe – Pierre Benoit

**Informations :**

**Pour toutes demandes, envoyez un mail à [district@ain.fff.fr](mailto:district@ain.fff.fr)**

**Nous rappelons que tous les joueurs doivent être licenciés.**

**Recommandation FFF jeu de tête :**

**Précision :** reprise du jeu en cas « d'infraction » applicable dès aujourd'hui

Il a été décidé d'harmoniser sur le territoire de notre Ligue les modalités de reprise du jeu comme suit :

En cas de tête intentionnelle réalisée par un joueur au cours de rencontres des catégories U6 à U9 (faute).

**La reprise du jeu s'effectuera par une rentrée de touche en faveur de l'adversaire, à hauteur du ballon, sur le côté le plus proche**

Les têtes non intentionnelles ne sont pas considérées comme des infractions.

**U13**

**Changement d'horaire :**

**Journée du 28 février 2026 :**

**Poule M :** Dombes Bresse FC 4 / SC Mille Etangs 3 à 12h30

**Journée du 25 avril 2026 :**

**Poule D :** FC Dombes Bresse 2 / Bresse Tonic Foot 1 à 12h30

**Journée du 4 mai 2026 :**

**Poule N :** FC Dombes Bresse FC 3 / FC Bord de Veyle 2 à 12h30

**Journée du 9 mai 2026 :**

**Poule D :** FC Dombes Bresse 2 / St Cyr 1 à 12h30

**Poule N :** FC Dombes Bresse 3 / AS St Etienne / Chalaronne 1 à 12h30

**Journée du 23 mai 2026 :**

**Poule A :** Ent Revermontoise 1 / Bourg Sud 1 à 14h30

**Poule C :** Ent Revermontoise 2 / FC Bord de Veyle 2 à 14h30

**Horaire des rencontres pour toute la 2<sup>ème</sup> phase :**

**Poule A, C et I :** Ent Revermontoise à 13h00

**Poule A, C, O et P :** FC Bressans à 13h00

**Poule G :** FC Serrières Villebois 1 à 15h00

**Poule K :** FC Serrières Villebois 2 à 13h30

**Changement de date :**

**Journée du 25 mai 2025 :**

**Poule B :** US Replonges 1 / FC Veyle Saône 1 reprogrammée le **1 avril 2016 à 17h30**

**Changement de lieu :**

**Journée du 2 mai 2026 :**

**Poule O** : Ent Marboz Cormoz 4 / CS Viriat 4 à St Nizier le Bouchoux 13h30

**U11**

**Info 3<sup>ème</sup> phase** : Le calendrier U11 3<sup>ème</sup> phase est dans pratiques >> Foot réduit >> U11.

**Contrôlez les lieux et les horaires. Pour tout changement, envoyer un mail à [district@ain.fff.fr](mailto:district@ain.fff.fr).**

Reprise le 28 février 2026.

**Changement de lieu :**

**Journée du 28 mars 2026 :**

**Poule N** : Le plateau prévu à Belley (Cs Belley 3, Cs Belley 4 fém et Artemare Valromey 1 se disputera à Champagne en Valromey

**Journée du 25 avril 2026 :**

**Poule T** : ESB Marboz 3 / AS Hautecourt 2 / FC Bord de Veyle 3 à St Nizier le Bouchoux 10h00

**U9**

**Info 3<sup>ème</sup> phase** : le calendrier U9 3<sup>ème</sup> phase est dans pratiques >> Foot réduit >> U9.

**Contrôlez les lieux et les horaires. Pour tout changement, envoyer un mail à [district@ain.fff.fr](mailto:district@ain.fff.fr).**

Reprise le 28 février 2026.

**Date à retenir :**

**Poule A** : Plateaux Ain/Savoie U9 le 28 mars 2026 à Belley et Culoz à 10h00.

**A Belley** : CS Belley (3 équipes), Bas Bugey Rhône (1équipe), US Peyrieu (1 équipe)

**A Culoz** : Culoz GC (2 équipes), FC Artemare Valromey (1 équipe), CO Plateau (1 équipe)

**U7**

**Rappel à tous les clubs pour la 2<sup>ème</sup> phase :**

**Lors de la 1<sup>ère</sup> phase, nous avons constaté que certains clubs ont disputé des plateaux U7 avec des joueurs non licenciés. Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent être obligatoirement licenciés.**

**Pour débuter la 2<sup>ème</sup> phase, vous avez jusqu'au 23 février pour vous mettre en règle.**

**Un contrôle sera fait sur Footclub une semaine avant la reprise.**

**Info :**

Les poules U7 2<sup>ème</sup> phase sont en ligne dans pratiques >> Foot réduit >> U7.

7 Journées au programme. Le 30 mai 2026 sera réservé au « rassemblement Départemental U7 » sur un site à définir. Deux niveaux « Débrouillés et Débutants » sauf dans la poule A, C.

Vérifiez bien les horaires et les lieux. En échangeant entre vous vous pouvez apporter des modifications (lieu et horaire) et vous pouvez changer une équipe de niveau au cours de la 2<sup>ème</sup> phase.

**Pour tout changement envoyer un mail à [district@ain.fff.fr](mailto:district@ain.fff.fr) et aux clubs concernés.**

Reprise le 28 février 2026.

**Poule A secteur Bas Bugey** : 10 équipes, 1 niveau, 1 lieu par journée

**Poule B secteur Bugey** : 19 équipes, 2 niveaux par site, 2 lieux par journée

**Poule C secteur Bugey** : 11 équipes, 1 niveaux, 1 lieu par journée

**Poule D Dombes Côtière** : 14 équipes, niveau « débrouillés », 1 lieu par journée

**Poule E Dombes Côtière** : 14 équipes, niveau « débutants », 1 lieu par journée

**Poule F Val de Saône** : 22 équipes, 1 niveau par site, 2 lieux par journée

**Poule G Val de Saône** : 10 équipes, niveau « débrouillés », 1 lieu par journée

**Poule H Val de Saône** : 10 équipes, niveau « débutants », 1 lieu par journée

**Poule I Val de Saône** : 11 équipes, niveau « débutants », 1 lieu par journée

**Poule J secteur Bresse** : 26 équipes, 2 niveaux par site, 2 lieux par journée

**Poule K secteur Bresse** : 12 équipes, 2 niveaux sur 1 seul lieu par journée

**Poule L secteur Bresse** : 12 équipes, 2 niveaux sur 1 seul lieu par journée

**Poule M secteur Haut Bugey** : 11 équipes niveau « débrouillés » 1 lieu par journée

**Poule N secteur Haut Bugey** : 11 équipes niveau « débutants » 1 lieu par journée

**Poule O secteur Haut Bugey** : 9 équipes niveau « débutants » 1 lieu par journée

#### **Modifications :**

**Poule E** : FC Montluel 1 et 2 intègre la poule D et recevront en J1

**Poule D** : FC Mas Rillier 1 intègre la poule E et recevra en J6

**Poule E** : SC Porte de l'Ain 2 intègre la poule D et recevra en J5

#### **Date à retenir :**

**Poule A** : Plateaux Ain/Savoie U7 le 28 mars 2026 à Belley et Culoz à 14h30.

**A Belley** : CS Belley (1 équipe), US Peyrieu (1 équipe)

**A Culoz** : Anglefort (4 équipes), Culoz GC (1 équipe), CO Plateau (1équipe)

## **COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES**

### Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

**La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)**

### Actualisation des tests in-situ des terrains synthétiques

- Néant

### Demande d'Avis Préalable installation

- Néant

### Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

- Néant

### Vérifications initiales ou décennales des installations

- Installation de Guéreins NNI 011830101 - rapport à rédiger par la CDTIS – attente de levées de non-conformités durant la trêve hivernale.

### Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Eclairage du terrain Roger PETIT 2 de Valserhône NNI 010330102 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

### Attente de levée de non-conformités mineures pour une modification de classement

- Stade municipal Blachon 1 de Pont d'Ain NNI 013040101 – travaux effectués -rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

### Attente de levée de non-conformités majeures pour une réintégration de classement

- Stade municipal de Saint Julien sur Reyssouze NNI 013670101 – travaux effectués -rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

### Programmation des mois de février et mars 2026.

- Terrains Roger PETIT 1 et 2 de Valserhône NNI 010330101 et NNI 010330102
- Terrain du complexe sportif 4 de Bellignat NNI 010310104
- Eclairage des complexes 3 et 4 de Bellignat NNI 010310103 et NNI 010310104
- Eclairage du terrain municipal de Culoz NNI 011380101
- Terrain en Verbaou de Culoz NNI 011380201
- Eclairage du stade du Biolay 2 de Saint Etienne du Bois NNI 013500102
- Eclairage du stade Jean Noël Bouvard 2 de Polliat NNI 013010102
- Eclairage du stade Fernand Piguet 1 de Marboz NN1 012320101
- Eclairage du stade municipal de Colomieu NNI 011100101

Pour la CDTIS : JF JANNET